

L'EMPLOI DU CHAMP CULTUREL

Étude commanditée par le ministère de la Culture et réalisée par Philippe Robin

Éléments de synthèse de l'état des lieux statistique
de l'emploi dans le champ culturel au Luxembourg

Les études du ministère de la Culture

02



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**

MÉTHODOLOGIE **4**

1. POURVOYEUSE D'EMPLOIS,
LA CULTURE OCCUPE
DIRECTEMENT
12 400 PERSONNES **5**

2. PLUS DE 4 000 ENTREPRISES
ET EMPLOYEURS EN ACTIVITÉ DANS
LE CHAMP CULTUREL **7**

3. RÉPARTITION DE L'EMPLOI
SELON LES ACTIVITÉS
CULTURELLES **9**

4. LE SECTEUR PUBLIC :
UN MAILLON
ESSENTIEL DE L'OFFRE
CULTURELLE ET DE
L'EMPLOI **11**

5. LE POIDS DE
L'EMPLOI FRONTALIER
14

6. UN MARCHÉ DU TRAVAIL
PRINCIPALEMENT SALARIÉ **16**

7. UN EMPLOI SUR CINQ EST
EXERCÉ SOUS LE STATUT
D'INDÉPENDANT **18**

BIBLIOGRAPHIE **21**

2

L'EMPLOI DU CHAMP CULTUREL

Éléments de synthèse de l'état des lieux statistique de l'emploi dans le champ culturel au Luxembourg

INTRODUCTION

Cette étude sur l'emploi du champ culturel participe à dresser un état des lieux du secteur artistique et culturel luxembourgeois, tel que préconisé par la recommandation n°6 du Plan de développement culturel 2018-2028 (*Kulturentwécklungsplang - KEP*).

Elle vise à répondre à une question régulièrement posée, mais qui n'en demeure pas moins peu explorée et encore moins documentée au regard de l'intérêt qu'elle suscite depuis de nombreuses années : **combien de personnes travaillent, directement ou indirectement, dans la culture au Luxembourg ?**

Après une première partie consacrée aux éléments de cadrage statistique établissant un processus durable et fiable de production et d'analyses du marché du travail de la culture, la seconde partie dresse un **état des lieux de l'emploi du champ culturel** au travers de ses principales caractéristiques. L'étude mesure le poids économique global du marché du travail du champ culturel en y incluant, pour la première fois, l'emploi frontalier et l'emploi du secteur public de la culture.

SOURCES DES DONNÉES

Les comptes nationaux constituent la source de données de référence sur l'emploi du champ culturel. Les comptes nationaux sont organisés selon une approche sectorielle et sur base de données de la sécurité sociale; ils couvrent les employeurs et les affiliés (*salariés et indépendant·es*), résident·es et non-résident·es, appartenant au champ de la culture (2011-2020).

Les comptes nationaux sont complétés par des données sur l'emploi du secteur public de la culture issues des données sectorielles du ministère de la Culture et d'une enquête quantitative spécifique réalisée dans le cadre de l'étude (2014-2020).

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie déployée repose sur une **approche sectorielle de l'emploi**. Le champ étudié est défini par l'activité des « établissements employeurs » (*entreprises, asbl, indépendant·es, etc.*) en référence aux codes de la nomenclature statistique luxembourgeoise des activités économiques (*Nacelux*).

Cette approche permet de délimiter le champ économique de la culture et l'emploi qui en découle au travers de trente-trois secteurs d'activités économiques totalement et principalement culturels et de cinq « secteurs connexes ». Le regroupement des secteurs d'activité du champ économique de la culture permet d'identifier huit « catégories culturelles » d'emplois (*Architecture ; Arts visuels et Artisanat d'art ; Audiovisuel et Multimédia ; Enseignement culturel ; Livre et Presse ; Patrimoine culturel ; Publicité ; Spectacle vivant*) complétées par une neuvième, le *Secteur public de la culture*.

L'approche sectorielle permet de compléter les données issues du champ économique culturel par des données spécifiques à l'emploi du secteur public de la culture. Ne pouvant pas être statistiquement différenciés des autres emplois publics comptabilisés par les comptes nationaux (*santé, justice, etc.*), les emplois publics de la culture sont habituellement exclus de la production statistique sur l'emploi culturel.

Le secteur public de la culture regroupe les emplois publics des administrations de l'État et des communes spécialisées dans la culture comme les instituts culturels de l'État (*Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, etc.*) et les équipements culturels communaux (*bibliothèque communale, conservatoire de musique, etc.*). Les emplois du secteur public de la culture relèvent directement des fonctions publiques de l'État et des communes.

Les emplois des « établissements publics » de la culture (*Philharmonie, Rockhal, etc.*) ne sont pas inclus dans le secteur public de la culture car leurs emplois ne relèvent pas de la fonction publique en règle générale. Bénéficiant d'une autonomie de recrutement de leurs personnels, les établissements publics disposent du statut d'employeur et emploient du personnel engagé par contrat de droit privé. Les effectifs des établissements publics sont inclus dans les données des comptes nationaux sur l'emploi du champ culturel.

L'unité de mesure est la **personne**, quel que soit son temps de travail (*il n'y a pas de conversion en ETP – équivalent temps plein*). Une personne qui travaille à mi-temps est décomptée pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à temps partiel. Dans le cas de figure où une personne cumule plusieurs emplois, elle est comptabilisée une seule fois sous son secteur d'activité principal, en référence au temps de travail le plus important.

Une personne peut à la fois exercer une activité salariée et une activité indépendante, cette dernière est alors considérée comme « accessoire » et la personne est comptabilisée comme salariée. Par conséquent, les non-salarié·es comptabilisé·es dans les comptes nationaux exercent une **activité indépendante « à titre exclusif »**. Les occupations accessoires ou occasionnelles dans des activités culturelles sont exclues du champ, faute de données et d'informations suffisantes.

Les données analysées sur l'emploi du secteur culturel incluent **toutes les personnes qui occupent un emploi sur le territoire national, y compris les non-résident·es** (*salarié·es et non-salarié·es*) qui, jusqu'à présent, n'étaient pas inclus dans les statistiques sur l'emploi de la culture.

1. POURVOYEUSE D'EMPLOIS, LA CULTURE OCCUPE DIRECTEMENT 12 400 PERSONNES

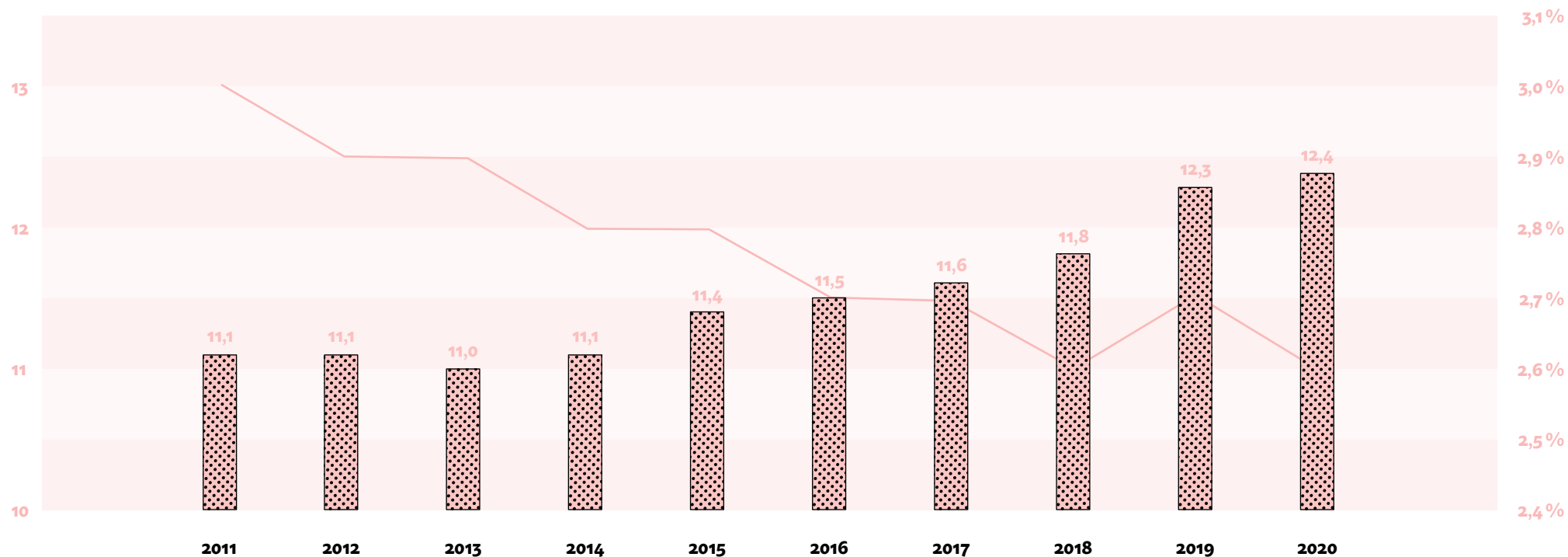
Plus de **12 400 personnes exercent une activité professionnelle principale dans le champ de la culture** en 2020.

Les trente-trois secteurs qui composent le champ économique luxembourgeois de la culture¹ et le secteur public de la culture pourvoient directement pour **2,6 % de l'ensemble des emplois de l'économie luxembourgeoise**.

Le nombre d'emplois du champ culturel progresse de +12 % entre 2011 et 2020. Néanmoins, on observe que la part de la culture dans l'emploi total passe de 3 % en 2011 à 2,6 % en 2020 du fait d'un rythme de croissance moins dynamique que celui de l'emploi total de l'économie luxembourgeoise (+ 28 % sur la période 2011-2020).

¹ Secteurs économiques constitués d'activités totalement et principalement culturelles (NACELUX Rév.2).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL DU CHAMP CULTUREL (EN MILLIERS D'EMPLOIS) ET DE SA PART DANS L'EMPLOI TOTAL DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE (EN %)



 **En milliers d'emplois dans le champ culturel**
 **Part du secteur culturel dans l'emploi total (en %)**

Note de lecture : En 2020, le secteur culturel compte 12 400 emplois soit 2,6 % de l'emploi total de l'économie luxembourgeoise.

2. PLUS DE 4 000 ENTREPRISES ET EMPLOYEURS EN ACTIVITÉ DANS LE CHAMP CULTUREL

L'étude a identifié **plus de 4 000 entreprises² et employeurs en activité** dans le champ culturel en 2020.

Près de la **moitié des entreprises de la culture relèvent des activités d'Architecture (25 %) et des activités des Arts visuels et de l'Artisanat d'art (23 %)**. Le Secteur public de la culture³ rassemble moins de 1% des unités économiques du champ culturel.

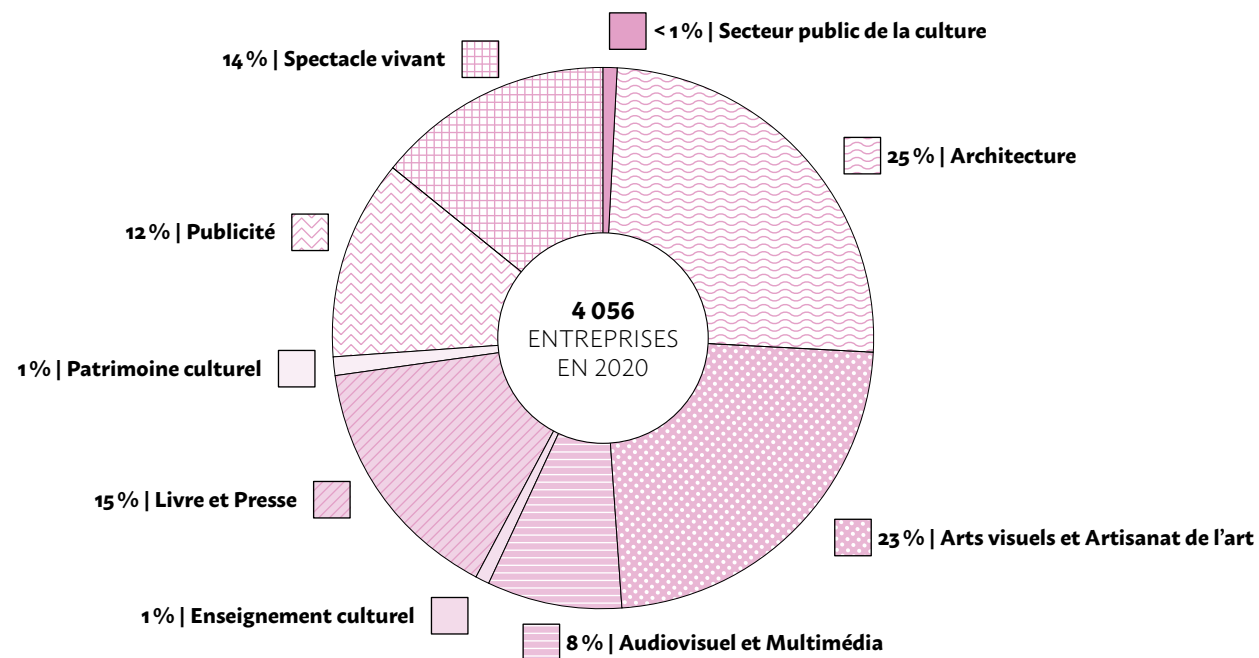
Le champ culturel est composé à **94 % d'entreprises sans salarié·e ou de très petites tailles (moins de cinq salarié·es)**.

57 % des entreprises du champ culturel sont des entreprises individuelles (statut d'indépendant). Les sociétés commerciales (*sa, sarl, etc.*) représentent 39 % du total tandis que les opérateurs associatifs et institutionnels (*asbl, fondations, etc.*) ne constituent que 4 % des entreprises du champ culturel.

² Le terme « entreprise » est générique, il définit à la fois les entreprises commerciales (*sa, sarl, etc.*), les entreprises individuelles (*indépendant·es*), les opérateurs associatifs (*asbl, fondations*) et publics (établissements publics) et les administrations publiques impliquées dans la culture.

³ La catégorie « Secteur public de la culture » se réfère aux services de l'État et aux services communaux impliqués dans la culture. En 2020, cette catégorie rassemble un total de 21 entités ou « entreprises » classifiées sous le secteur des activités économiques des administrations. Les différents services culturels de l'État (ministère de la Culture, instituts culturels de l'État) sont décomptés comme une seule et unique « entreprise ».

ENTREPRISES ACTIVES DANS LE CHAMP CULTUREL PAR CATÉGORIE (EN %)



Sources : Statec (Répertoire des entreprises, Guichet des entreprises & Comptes nationaux, 2020) & recherches étude (Secteur public, 2020) - Calculs P. Robin, ©2022

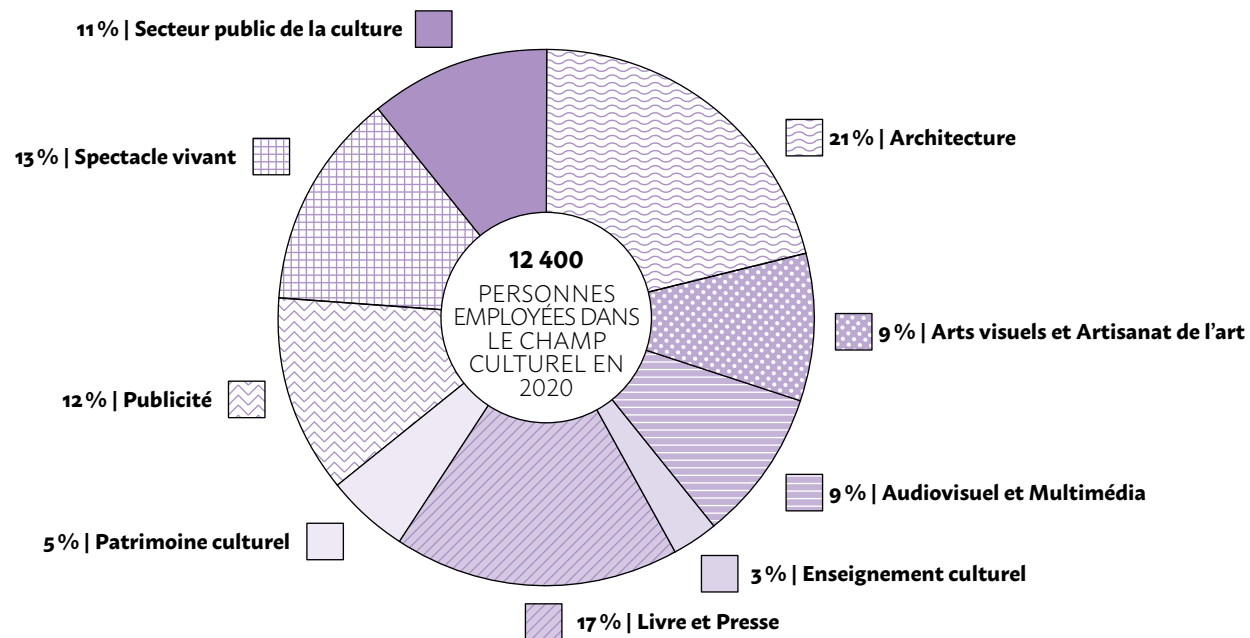
Champ : Ensemble des opérateurs économiques en activité dans le champ culturel : entreprises commerciales (sa, sarl, etc.), entreprises individuelles (indépendant/es), opérateurs associatifs (asbl, fondations), opérateurs publics (établissements publics) et administrations publiques impliquées dans la culture.

3. RÉPARTITION DE L'EMPLOI SELON LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Les activités de **création culturelle et artistique** (*Spectacle vivant, Arts visuels et Artisanat d'art*) totalisent près de 2 800 emplois soit près d'un emploi sur cinq (22 % de l'emploi total). Néanmoins, à l'instar des études menées en Europe sur l'emploi dans le champ culturel, la majorité des emplois relève des activités des **Industries culturelles** (*Livre, Presse, Cinéma, Audiovisuel et Multimédia*) et des **Industries créatives** (*Architecture et Publicité*), qui rassemblent respectivement 3 200 et 4 100 emplois soit un total cumulé de 59 % des emplois du champ culturel.

Au cours des dix dernières années (2011-2020), **l'emploi total du champ culturel s'est accru de + 12 %**, néanmoins les activités rattachées traditionnellement aux **Industries culturelles subissent une érosion continue de leurs effectifs**. La catégorie Audiovisuel et Multimédia voit ses effectifs diminuer de - 11 % en dix ans tandis que celle du Livre et de la Presse perd près d'un quart de ses emplois (- 23 %) sur la même période.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI DU CHAMP CULTUREL PAR CATÉGORIE CULTURELLE (EN %)



Sources : Statec (Comptes nationaux, 2020) & recherches étude (Secteur public, 2020)
- Calculs P. Robin, ©2022

Champ : Ensemble des personnes exerçant une activité professionnelle principale dans le champ culturel, classées selon le secteur d'activité économique de l'employeur (emploi salarié) et de l'entreprise individuelle (emploi non-salarié).

4. LE SECTEUR PUBLIC : UN MAILLON ESSENTIEL DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE L'EMPLOI

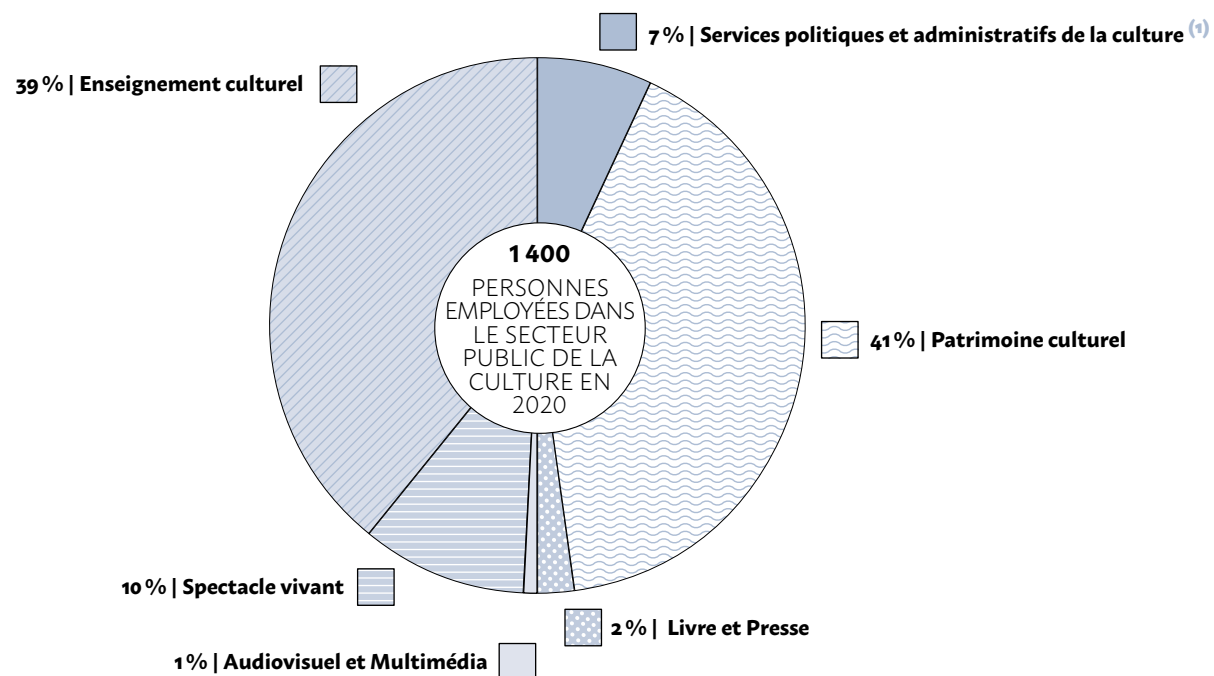
Généralement non pris en compte dans le dénombrement de l'emploi de la culture pour des raisons méthodologiques, le **secteur public de la culture** n'en reste pas moins un maillon essentiel à l'organisation et au développement de la culture au Luxembourg qu'il est dès lors nécessaire d'inclure dans toute évaluation représentative du marché du travail de la culture.

L'étude dénombre un total de **1 400 emplois publics** occupés en 2020 dans les différents équipements culturels de l'État et des communes (*instituts culturels de l'État, bibliothèques et théâtres communaux, conservatoires de musique, etc.*)⁴ et administrations spécialisées dans la culture (*ministère de la Culture, services culturels communaux*), soit **11 % de l'emploi total du champ culturel**. Ces effectifs ont en commun d'être **employés par l'État et les communes** et d'être classés, sans distinction, sous les activités économiques des administrations publiques dans les comptes nationaux.

Seuls **7 % des 1 400 emplois du secteur public concernent exclusivement les services politiques et administratifs de la culture** (*ministère de la Culture, services culturels communaux, etc.*), **les autres emplois publics découlent principalement des activités du Patrimoine culturel (41 %), de l'Enseignement culturel (39 %) ou encore du Spectacle vivant (10 %)**. Il s'agit des effectifs des équipements culturels et des opérateurs de l'État et des communes qui ne sont pas classés dans les catégories culturelles auxquelles ces équipements sont traditionnellement rattachés. Ainsi, l'emploi de l'Enseignement culturel est en réalité deux fois et demi plus important (+ 158 %) si l'on ajoute les emplois des infrastructures publiques de l'enseignement musical (*conservatoires de musique, écoles de musique communales*) à ceux dénombrés par les comptes nationaux. Les effectifs du Patrimoine culturel doublent (+ 100 %) avec l'ajout des emplois publics du secteur muséal et le Spectacle vivant voit ses effectifs s'accroître de + 8 % en additionnant les emplois des opérateurs publics actifs dans les arts du spectacle.

⁴ Non compris sont les « établissements publics » de la culture (Philharmonie, Rockhal, etc.) – voir le chapitre « Méthodologie ».

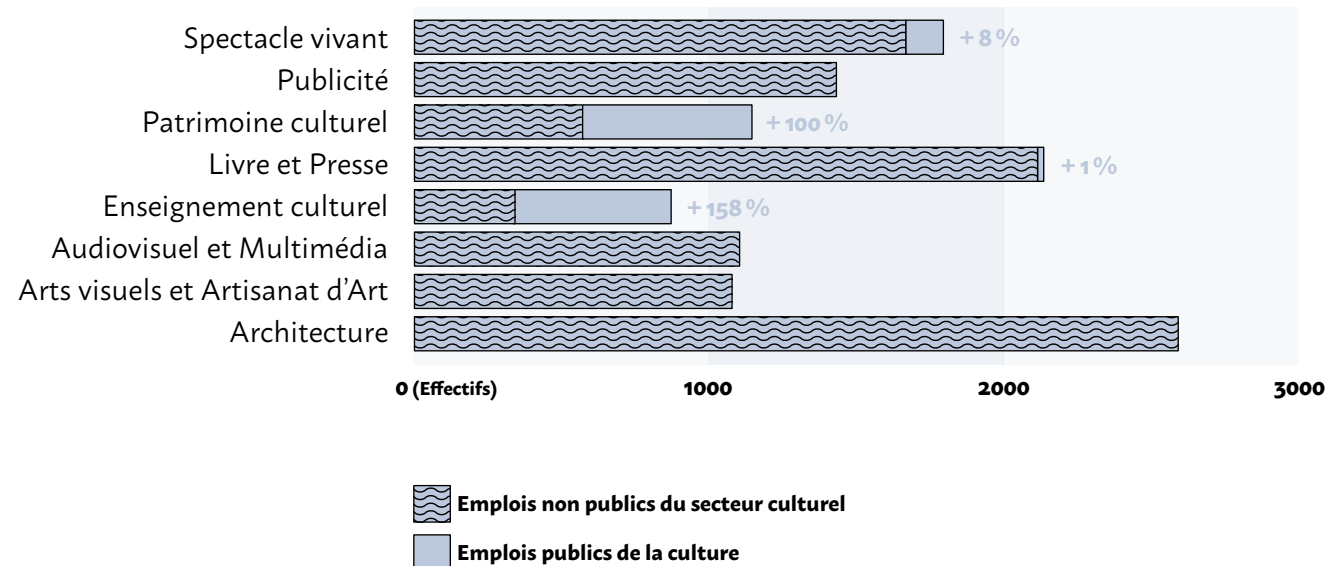
RÉPARTITION DE L'EMPLOI DU SECTEUR PUBLIC DE LA CULTURE SELON LA CATÉGORIE CULTURELLE D'INTERVENTION (EN %)



Note (1) : Total des emplois publics qui ne peuvent pas être répartis dans une catégorie culturelle spécifique (Ministère de la Culture, services culturels communaux, etc.).

Sources : Statec (Comptes nationaux, 2020)
& recherches étude (Secteur public de la culture, 2020)
- Calculs P. Robin, ©2022

IMPACT DE L'EMPLOI DU SECTEUR PUBLIC DE LA CULTURE SUR L'EMPLOI TOTAL DES CATÉGORIES CULTURELLES



Note de lecture : Les entreprises dont l'activité principale se rapporte au Patrimoine culturel emploient directement près de 580 personnes en 2020 (emplois non publics du secteur culturel). Un total de 580 emplois du secteur public relèvent également de la catégorie du Patrimoine culturel (emplois publics de la culture), mais ne sont pas comptabilisés sous cette catégorie. Si les emplois publics étaient comptabilisés sous cette catégorie, le Patrimoine culturel serait crédité de plus de 1 100 emplois, soit le double de ceux dénombrés par les comptes nationaux pour les seules entreprises qui ont une activité principale dans le Patrimoine culturel (+100 %).

Sources : Statec (Comptes nationaux, 2020)
& recherches étude (Secteur public de la culture, 2020)
- Calculs P. Robin, ©2022

5. LE POIDS DE L'EMPLOI FRONTALIER

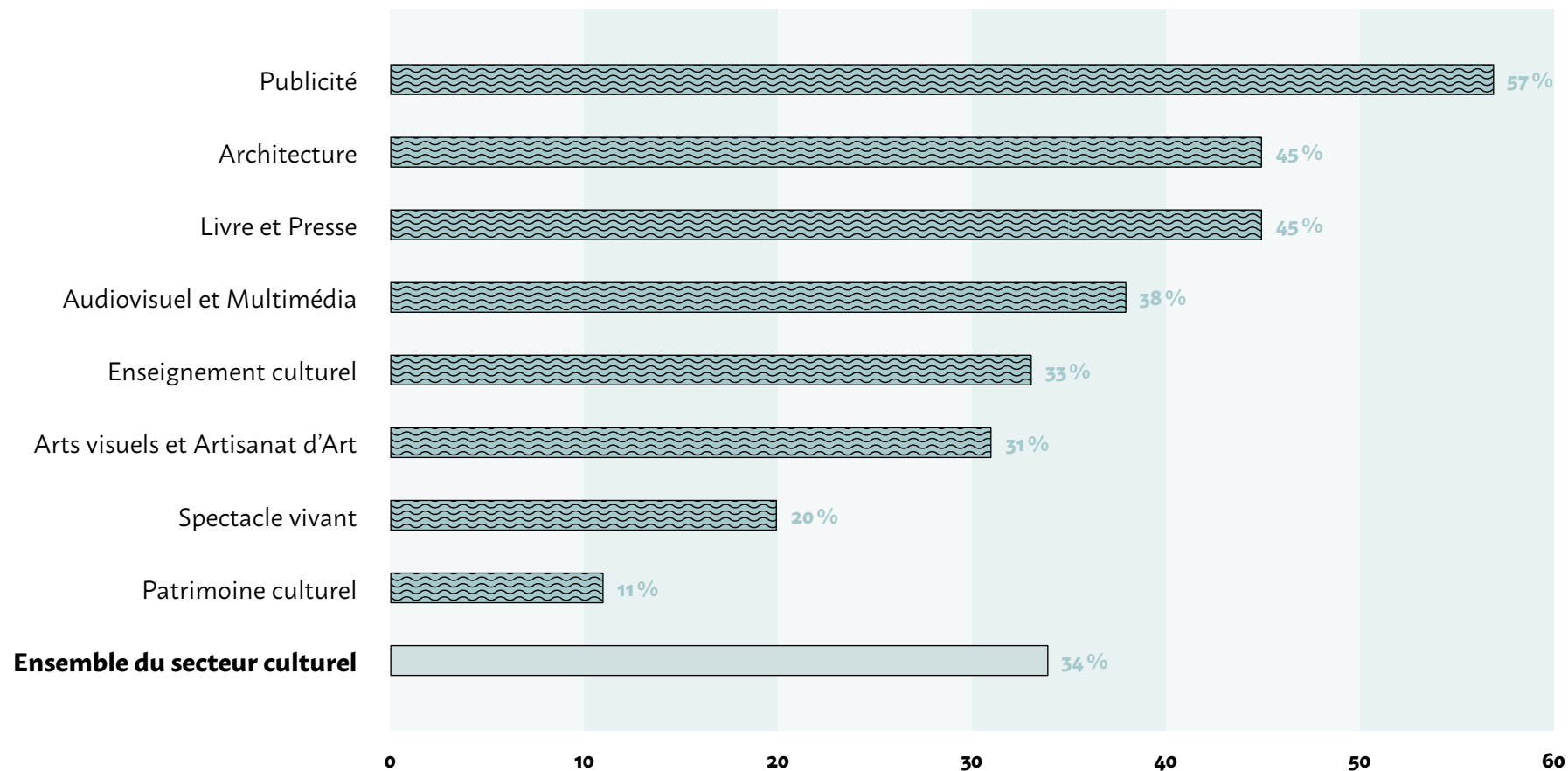
Les données analysées établissent que plus de **4 200 frontalières et frontaliers** (ou non-résident•es) travaillent dans la culture en 2020, soit **34 % des emplois du champ culturel**. Malgré leur nombre, les personnes non-résidentes sont proportionnellement moins nombreuses à occuper un emploi dans la culture que dans l'ensemble du marché du travail luxembourgeois dans lequel elles occupent près d'un emploi sur deux (*43 % de l'emploi intérieur*).

On observe également que la progression globale du volume d'emplois du secteur culturel découle principalement du **dynamisme de l'emploi frontalier** qui croit de +20% sur les dix dernières années tandis le nombre de résident•es en activité dans le champ culturel progresse de seulement +9% sur la même période.

Les catégories de l'Architecture, du Livre et de la Presse, de la Publicité totalisent plus des deux tiers des non-résident•es en activité dans la culture, rassemblant respectivement 28%, 22% et 20% des emplois frontaliers du champ culturel.

L'emploi des non-résident•es **diffère sensiblement selon la catégorie d'activités culturelles observée**. Les frontaliers•ères occupent plus d'un emploi sur deux dans la Publicité (*57 %*) et représentent près de la moitié des emplois des activités d'Architecture et de la catégorie du Livre et de la Presse (*45 %*). A l'opposé, l'emploi frontalier est comparativement moins important dans le Spectacle vivant (*20 %*) et le Patrimoine culturel (*11 %*).

PART DE L'EMPLOI FRONTALIER SELON LA CATÉGORIE CULTURELLE (EN %)



6. UN MARCHÉ DU TRAVAIL PRINCIPALEMENT SALARIÉ

Le salariat est la forme de travail la plus commune dans le champ culturel : **1 760 entreprises⁵ emploient plus de 10 000 personnes sous le statut de salarié·e, soit 81 % du total des emplois de la culture et 2,3 % du salariat de l'économie luxembourgeoise.**

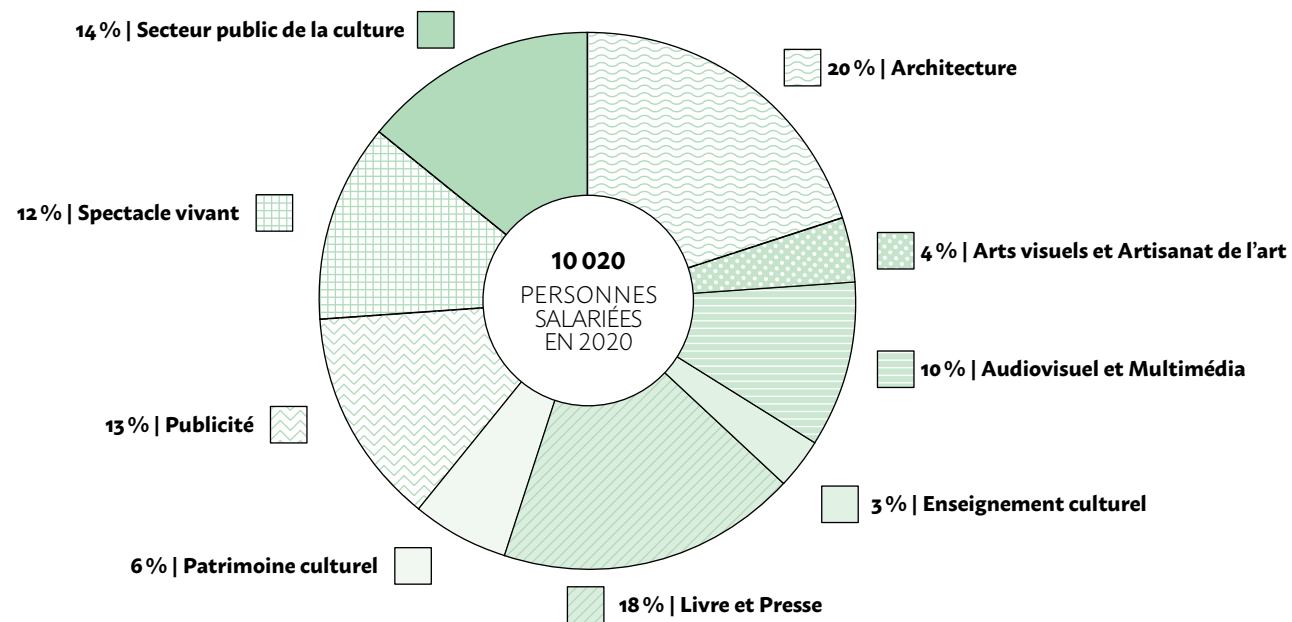
Liés à un employeur par un contrat de travail, **86 % des salarié·es du secteur culturel travaillent pour un employeur de droit privé (sa, sarl, asbl, etc.).** Les quelques **1 400 emplois salariés du secteur public⁶ dépendent pour 60 % des communes et pour 40 % de l'État.**

L'Architecture et les activités du Livre et de la Presse concentrent plus d'un tiers de l'emploi salarié du secteur culturel, occupant respectivement 20 % et 18 % des effectifs salariés de la culture. Les autres catégories rassemblent de 3 % à 13 % du total de l'emploi salarié de la culture.

Si au cours des dix dernières années, l'emploi salarié a progressé moins rapidement (+ 10 %) que l'emploi total de la culture (+ 12 %), la plupart des catégories d'activités culturelles ont vu leurs effectifs salariés augmenter. Seules les catégories de l'Audiovisuel et du Multimédia et du Livre et de la Presse enregistrent une baisse du nombre de salarié·es, respectivement de - 12 % et de - 26 %, à l'image de l'érosion de l'emploi total de ces « industries culturelles » sur la période 2011-2020.

⁵ Terme générique qui exclut les entreprises individuelles. ⁶ Indépendamment du statut des salarié·es du secteur public (fonctionnaires, employé·es, salarié·es).

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ DU CHAMP CULTUREL PAR CATÉGORIE CULTURELLE (EN %)



Source : Statec (Comptes nationaux, 2020) & recherches étude (Secteur public de la culture, 2020) - Calculs P. Robin, ©2022

7. UN EMPLOI SUR CINQ EST EXERCÉ SOUS LE STATUT D'INDÉPENDANT·E

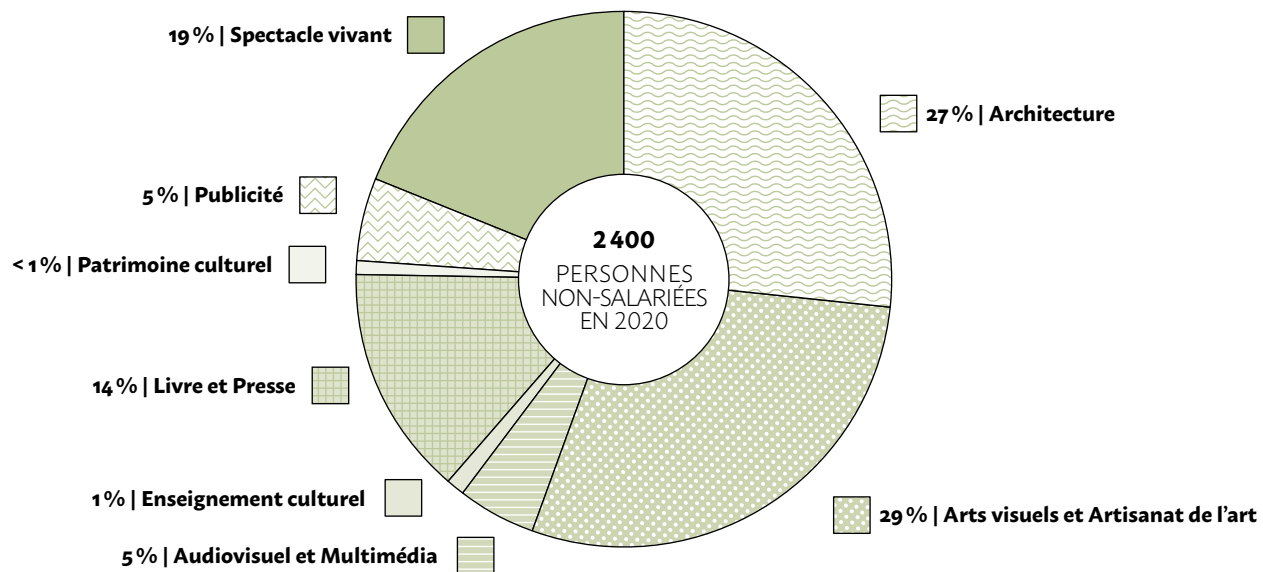
Le niveau d'emploi non-salarié marque une forte spécificité du marché de l'emploi du champ culturel : **une personne active sur cinq qui travaille dans la culture n'est pas salariée** (19 % de l'emploi total) **alors que l'emploi indépendant ne représente qu'un emploi sur vingt dans l'ensemble de l'économie luxembourgeoise** (6 % de l'emploi intérieur).

Les trois quarts des **2 400 des non-salarié·es actifs·ves à titre exclusif dans le secteur culturel** travaillent dans les Arts visuels et l'Artisanat d'Art (29 %), les activités d'Architecture (27 %) et dans le Spectacle vivant (19 %).

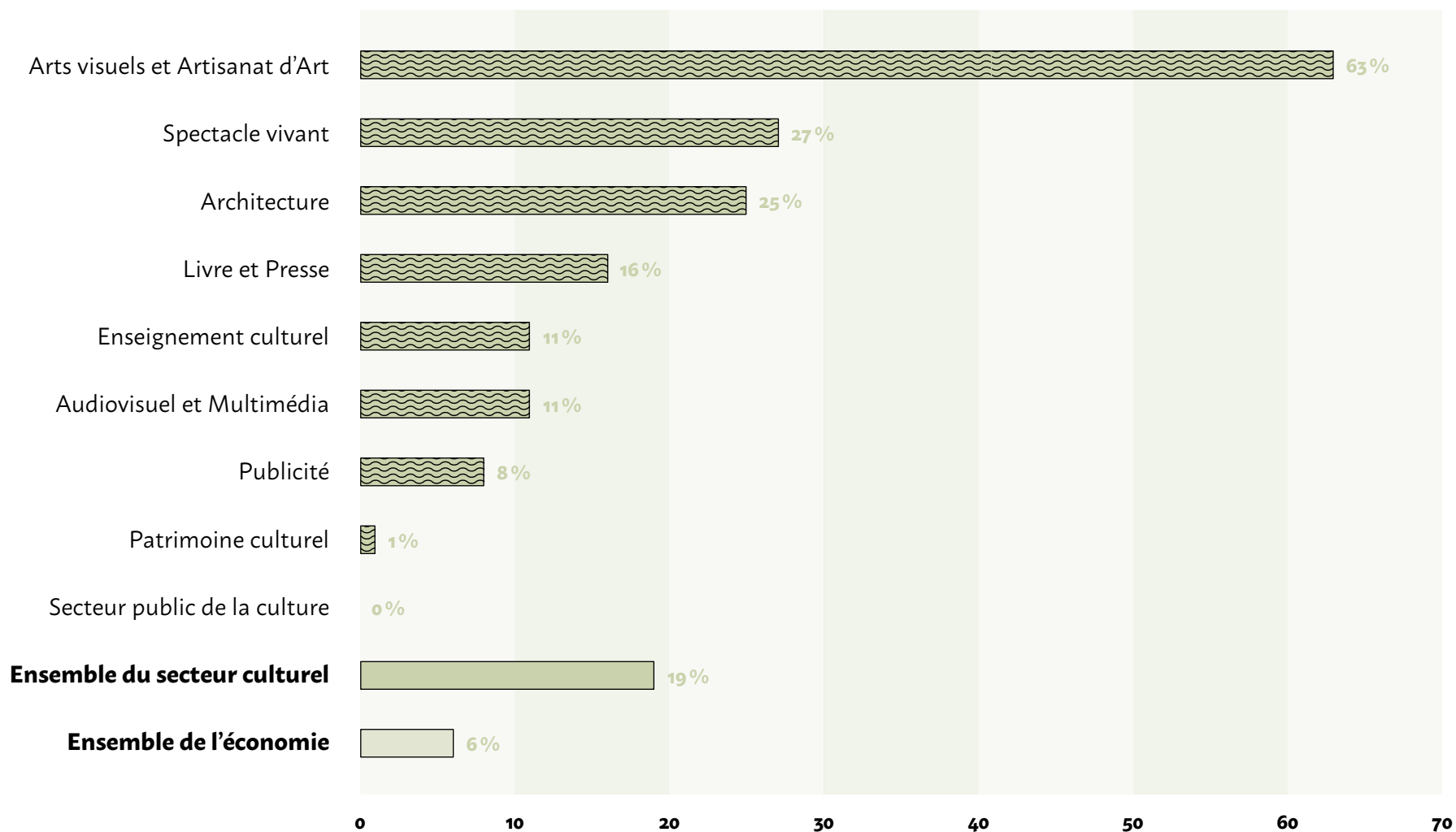
Si l'on rapporte la part de l'emploi non-salarié à l'emploi total de chaque catégorie d'activités culturelles, on observe que le travail indépendant constitue une forme d'emploi courante dans les Arts visuels et l'Artisanat d'art (63 % des emplois de la catégorie) et qu'un emploi sur quatre est occupé par un·e non-salarié·e dans le Spectacle vivant (27 %) et l'Architecture (25 %).

Le travail indépendant s'est constamment consolidé au cours des dix dernières années, progressant en volume de + 22 % dans le champ culturel. Néanmoins, cette croissance a principalement pour origine le développement de l'emploi indépendant dans les Arts visuels et l'Artisanat d'art, dont le nombre d'emplois non-salariés double en une décennie (+ 111 %) et totalise près de 700 emplois en 2020. Sur la même période, la croissance de l'emploi indépendant s'avère particulièrement modeste, voire nulle, dans les autres catégories (de + 1 % à + 6 %). Seule la catégorie du Livre et de la Presse enregistre un recul de - 6 % du volume d'emplois non-salariés à l'image de l'érosion de l'emploi de cette catégorie d'activités au cours de la période 2011-2020.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI NON-SALARIÉ DU CHAMP CULTUREL PAR CATÉGORIE CULTURELLE (EN %)



PART DE L'EMPLOI NON-SALARIÉ SELON LA CATÉGORIE CULTURELLE (EN %)



Source : Statec (Comptes nationaux, 2020) & recherches étude (Secteur public de la culture, 2020) - Calculs P. Robin, ©2022

BIBLIOGRAPHIE

POUR EN SAVOIR PLUS...

BENHAMOU Françoise & CHANTEPIE Philippe, « Culture et économie : chiffres et cryptes ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* n° 8, 2016, p. 8-18.

BLAES Virginie & SCHEIFER Thomas, « Regards sur l'emploi culturel au Luxembourg ». *Regards, Numéro 15 / 2016*, Statec, 2016.
[En ligne au 01/10/2022, <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2016/15-16.html>]

CHANTEPIE Philippe, « Aperçu économique d'un secteur en mutation ». *La Revue du Trésor* n°5, 2008.

CLÉRON Éric & PATUREAU Frédérique, « L'emploi dans le secteur culturel en 2005 ». Collection *Culture chiffres 2007-7*, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2007.

CLÉRON Éric & PATUREAU Frédérique, « L'emploi dans les professions culturelles en 2005 ». Collection *Culture chiffres 2007-8*, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2007.

CLÉRON Éric & PATUREAU Frédérique, « L'emploi salarié dans le secteur de la culture ». Collection *Culture chiffres 2009-1*, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

ERNST & YOUNG GLOBAL LIMITED (EY), « La culture pour reconstruire l'Europe – L'économie culturelle et créative avant et après la crise de la COVID-19 », 2021.
[En ligne au 01/10/2022, <https://www.rebuilding-europe.eu>]

« European Statistical System Network on Culture – Final Report ». Eurostat, Luxembourg, 2012.

GOUYON Marie, « Une typologie de l'emploi salarié dans le secteur culturel en 2007 ». Collection *Culture chiffres 2010-3*, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2010.

GOUYON Marie & PATUREAU Frédérique, « Tendances de l'emploi dans le spectacle ». Collection *Culture chiffres 2010-1*, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2010.

Guide to Eurostat Culture Statistics. Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2018.

ISSEHNANE Sabina & MERCHAOUI Wided, « Trajectoire des intermittents du spectacle indemnisé ». Collection *Culture chiffres* 2020-4, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2020.

JAUNEAU Yves, « Le poids économique de la culture ». Collection *Culture chiffres* 2013-3, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication, 2013.

LEVAUX Christophe & LOWIES Jean-Gilles, « Salarier et chômage des artistes en Belgique ». *Revue de la Société liégeoise de Musicologie*, numéros 31-33, 2012-2014.

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, « Repère sur l'emploi culturel ». *Les Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*, Numéro 5, DEPS – Ministère de la Culture – Paris, juillet 1995.

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, « L'emploi dans le secteur culturel en 2003 – d'après l'enquête Emploi de l'INSEE ». *Les Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*, Série « Données de cadrage » n°41, DEPS – Ministère de la Culture – Paris, décembre 2005.

ROBIN Philippe, « Portrait statistique des musées luxembourgeois ». *Question(s) de culture*, 2016.

ROBIN Philippe, « Le poids économique des industries créatives - Cadrage statistique et économique des industries créatives au Luxembourg ». Luxembourg Creative Industries Cluster, 2018.

ROBIN Philippe, « Etude statistique de la filière luxembourgeoise du film et du cinéma – Etat des lieux statistiques du film et du cinéma ». Union luxembourgeoise de la production audiovisuelle (ULPA), 2020. [étude non publiée]

STATEC, « Méthodologie – L'emploi culturel », Concepts méthodologiques. [En ligne au 01/10/2022, <https://statistiques.public.lu/fr/services-public/methodologie/methodes/conditions-sociales/loisirs-culture/culture.html>].

STATEC, « NACELUX Rév .2 - Version luxembourgeoise de la NACE Rév.2, nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne – Introduction, structure et notes explicatives », 2008.

IMPRESSUM

Rédaction: Philippe Robin, Expert en statistiques de la culture et de l'audiovisuel

Coordination éditoriale: Ministère de la Culture

Conception graphique: Zoë Mondloch

© Ministère de la Culture, juin 2023

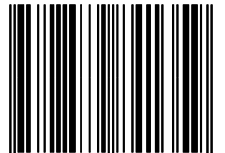
La rapport complet « L'emploi du champ culturel : état des lieux statistique » est disponible sur demande auprès de statistiques@mc.etat.lu.

ISSN : 2989-7475



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

ISBN 978-2-87984-135-9



9 782879 841359